

**COMMUNE D'ALLEVARD**

-----  
**( I S E R E )**  
 -----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**SEANCE DU 23 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Jean-Luc MOLLARD, Béatrice BON, Célien PARISI, Nathalie HAILLEZ

Pouvoirs : Sarah WARCHOL, pouvoir à Lucie BIDOLI  
 Adel BEN MOHAMED, pouvoir à Yannick BOVICS  
 Marie SADAUNE, pouvoir à Christelle MEGRET  
 Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI  
 Martine KOHLY, pouvoir à Patrick MOLLARD  
 Sophie BATTARD, pouvoir à Patrick BARRIER  
 Carin THEYS, pouvoir à Célien PARISI  
 Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH  
 Fabienne LEBE, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

**DELIBERATION N° 33/2022 - ACCUEIL PERISCOLAIRE : GARDERIE ET ETUDES – TARIFS 2022/2023**

Madame Lucie BIDOLI, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, présente au Conseil Municipal les tarifs de l'accueil périscolaire applicables à compter du 01 septembre 2022.

Elle précise qu'ils ont fait l'objet d'une présentation en commission « Scolaire, Enfance, Jeunesse » du 11 mai 2022 et en commission « Ressources » du 13 mai 2022. Lesquelles ont émis un avis favorable.

Tarifs ALLEVARD	TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE coût à la 1/2 heure		Etudes surveillées 16h30 à 18h * = tarif garderie x 3
	2020/2021	2022/2023	2022/2023
QF < 510	1,13 €	1,13 €	0,00 €
QF de 511 à 1000	1,23 €	1,23 €	3,69 €
QF de 1001 à 1500	1,33 €	1,33 €	3,99 €
QF de 1501 à 2000	1,43 €	1,43 €	4,29 €
QF > 2000	1,53 €	1,53 €	4,59 €
<b>Extérieur</b>		1,69 €	5,07 €

Participation forfaitaire pour le goûter du soir obligatoire	0,15 €	0,15 €	0,15 €
--	--------	--------	--------

## Précisions

- Toute 1/2h commencée est due
- Tarif minoré de 10 % à partir du 2ème enfant inscrit
- Gratuité du service de soutien scolaire en direction des élèves de l'école publique Pierre Rambaud orientés par l'équipe enseignante.
- Le tarif Allevard : s'applique aux personnes domiciliées à Allevard ou contribuables sur Allevard
- Le quotient pris en compte est celui en vigueur au moment de l'inscription
- En cas de défaut de désinscription ou de désinscription hors délais (sauf cas de force majeure): forfait facturé de 2 euros
- Paiement par CESU accepté

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les tarifs applicables, à compter du 01 septembre 2022, à l'accueil périscolaire comprenant les études surveillées et la garderie, tels que proposés ci-dessus.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sidney REBBOAH